

*Fort taux d'achalandage à l'Hôpital de Roberval*

## Mise en place de mesures de réorientation obligatoire à l'urgence de Roberval

**Saguenay, le 1er avril 2026**– Le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Saguenay–Lac-Saint-Jean informe la population que des mesures de réorientation obligatoire sont en vigueur à l'urgence de l'Hôpital de Roberval afin d'assurer une prise en charge optimale et sécuritaire pour tous les usagers. Elle vise à assurer la sécurité des patients en priorisant les cas les plus urgents, tout en offrant des alternatives de soins sécuritaires et de qualité.

À la suite de l'évaluation clinique, l'infirmière au triage pourrait proposer à l'usager une alternative pour une prise en charge en dehors des services de l'urgence. La réorientation peut se faire vers d'autres services du réseau de la santé et des services sociaux, ou des services communautaires jugés sécuritaires pour l'usager. Voici quelques exemples de réorientation possibles : pharmacie communautaire, dentiste, médecin de famille, rendez-vous en GMF, autres professionnels de la santé.

Lorsqu'une réorientation obligatoire est nécessaire, l'usager pour qui une réorientation sécuritaire est proposée ne peut pas exiger une prise en charge à l'urgence concernée. Rappelons que la réorientation est effectuée uniquement lorsque le protocole prévu est respecté et si l'état de la personne le permet, tant sur le plan physique que mental. Cette pratique permet de désengorger l'urgence et de se concentrer sur les cas prioritaires.

Une attention particulière est accordée aux personnes vulnérables, et cette mesure n'est pas appliquée de manière systématique à l'ensemble des usagers. L'application de cette mesure sera régulièrement revue afin de s'assurer qu'elle reste adaptée aux besoins de tous.

Des efforts considérables sont déployés pour assurer la continuité des soins pendant cette période. Le CIUSSS remercie les patients pour leur compréhension et souligne l'engagement du personnel hospitalier dans la gestion de cette situation exceptionnelle. Des mises à jour seront communiquées dès que de nouveaux développements surviendront.

- 30 -

**Source :** Direction des communications et des affaires publiques  
Téléphone : 418 545-4980, poste 200352  
Courriel : 02ciusss.medias@ssss.gouv.qc.ca